



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 20 septembre 2022 à 13 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du caucus.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint, Services de proximité, Catherine Marchand, directrice, Module aménagement du territoire et développement économique, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson et Daniel Feeny, attachés politiques, M^e Séléna Beaumont-Demers, greffière adjointe par intérim, ainsi que Carl Beauchemin, directeur adjoint, Urbanisme et développement durable, Mathieu Bélanger, directeur, Urbanisme et développement durable, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Josée Bellemare, directrice, Arts, culture et lettres, Jean Boileau, directeur, Communications, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvon Desjardins, directeur, Travaux publics, Louis Charles Désy, directeur par intérim, Infrastructures, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Mario St-Pierre, directeur, Finances, et Isabelle Veilleux, directrice, Secrétariat au développement économique.

CAUP20220920-P1 VISION RÉORGANISATION STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Présentation par monsieur Simon Rousseau.

Monsieur Rousseau présente les grandes étapes de la réorganisation qui est proposée. Il est accompagné de mesdames Linda Brouillette et Catherine Bellemare.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la mairesse France Bélisle prend la parole afin de remercier les directeurs et les membres de la direction générale. Elle souligne que les employés demandent du changement. Elle exprime sa confiance dans les orientations qui sont présentées. Le conseil municipal a un programme adopté à l'unanimité et la direction générale a la lourde tâche de mettre en application celui-ci et d'en rendre des comptes. Elle s'attarde à certains éléments positifs, dont celui d'encourager les employés à avoir le réflexe citoyen en tout temps dans l'ensemble de l'organisation.

Elle souhaite que les employés soient fiers de travailler pour la Ville de Gatineau et que la Ville soit attractive. Elle désire que les différents secteurs de la ville soient arrimés et standardisés après 20 ans de la fusion.

Monsieur le conseiller Mike Duggan s'interroge sur le travail en silo qui a par le passé affecté l'efficacité. Monsieur Rousseau aimerait implanter une structure matricielle qui permettrait de libeller les rôles et responsabilités des « boîtes » et de mettre en place des canaux de communication. Il s'inquiète des modifications qui sont faites aux postes de directeurs territoriaux. Il demande également des précisions sur le sens du terme service de l'approvisionnement « responsable ». Monsieur Rousseau indique que ça s'inscrit dans le souhait du développement durable. Enfin, il demande si un membre de la Société de transport de l'Outaouais sera joint à l'équipe de la mobilité, et monsieur Rousseau indique qu'il s'agit davantage d'assurer une meilleure coordination entre les équipes.

Madame la conseillère Olive Kamanyana aimerait revoir les priorités à accentuer pour l'organisation. Parmi ces priorités, elle est heureuse de constater que la première est le citoyen. Elle exprime sa confiance dans la proposition. Tout ce qui est mis en place converge vers la satisfaction du citoyen. Comment les employés seront-ils représentatifs de la diversité de la population? Est-ce que la diversité sera mesurée? Quelle est la stratégie à venir à ce sujet? Madame Brouillette mentionne qu'un nouveau poste a été créé au Service de ressources humaines à cet effet et un plan de diversité sera présenté au conseil municipal. Un plan d'équité est déjà en place. Madame Kamanyana souhaite que ces efforts portent également sur les postes de gestion.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande si le remaniement proposé est en raison de la surcharge des différents directeurs et services. Monsieur Rousseau indique qu'effectivement l'équipe est surchargée et que les défis sont nombreux. Il indique que ces modifications ne régleront pas tout, mais aideront certainement, entre autres dans la mise en place des échéanciers et procédures. On souhaite que les équipes travaillent avec efficacité.

Monsieur le conseiller Jean Lessard souligne qu'il y a de nombreux postes vacants. La gestion de l'eau et des matières résiduelles sera séparée de l'environnement qui se retrouve dans la transition écologique. Il questionne cette division.

Madame la conseillère Anik Des Marais est ravie de ce qui est présenté, incluant les priorités. Elle s'inquiétait aussi du volet environnement. Elle souhaite des partenariats avec les universités. L'intégration des mécanismes de coordination entre urbanisme, densification et arbres est essentielle. Une volonté d'intégration est ressentie.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron a suivi avec intérêt les travaux de l'ENAP et est ravie du résultat proposé. Elle souligne sa surprise devant le nombre de postes vacants et l'enjeu quant à la rétention des talents. Elle appuie la suggestion.

Monsieur le conseiller Steve Moran est enchanté par le produit proposé. Il apprécie que tout soit dynamique et souligne que ce qui est présenté semble être apprécié de tous. Il aurait souhaité que la question de la lutte aux changements climatiques soit plus perceptible dans le plan proposé. La crise climatique va devenir de plus en plus prépondérante dans les enjeux rencontrés par l'organisme. Le rôle de la transparence est essentiel et comment l'intègre-t-on dans l'organisme municipal? La capacité d'effectuer ces changements en pleine pénurie de main-d'œuvre est-elle réaliste? Monsieur Rousseau s'engage à être clair et transparent avec les membres du conseil et à communiquer avec eux les enjeux. Cette transformation a été faite par d'autres villes, et il veut mettre en place des mécanismes permettant un rapprochement avec le citoyen. Quant aux enjeux de main-d'œuvre, l'approche sera lucide. Il y a un défi d'attractivité, et il souligne qu'il faut sortir du cadre classique de l'organisme municipal. Par exemple, la reconnaissance aux employés doit être revue. Il faut penser comme une entreprise privée. La dimension de fierté doit être à son plus haut niveau.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire demande comment les citoyens peuvent faire leurs représentations au sujet de la proposition. Monsieur Rousseau indique que les citoyens n'ont pas été consultés et que ça aurait été impossible de réaliser une consultation dans un délai de trois mois.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que le citoyen se fait entendre continuellement. Il est content de la présentation. Il mentionne que le conseil municipal a une obligation de travailler vers l'atteinte des objectifs relatifs aux engagements du conseil municipal et de travailler dans ce sens.

Le caucus préparatoire est suspendu à 14 h 35.

Reprise du caucus préparatoire à 15 h.

3.1 Projet numéro 130627 - Usage conditionnel - Aménager un service de garderie - 779, boulevard Maloney Est - District électoral du Lac-Beauchamp - Denis Girouard

Monsieur le conseiller Steve Moran demande des précisions. La nouvelle construction diminue le coefficient du stationnement exigé aux termes des règlements. Est-ce que cette résolution crée des droits acquis? Madame Catherine Marchand indique qu'on ne peut éteindre un droit acquis, qu'il faut en modifier les conditions ou les usages pour l'éteindre. On doit accorder la dérogation mineure puisqu'avec les travaux, la propriété perd ses droits acquis. Monsieur Mathieu Bélanger complète la réponse de madame Marchand.

3.4 Projet numéro 130674 - Usage conditionnel - Agrandir l'école secondaire Collège Nouvelles Frontières - 250, rue Gamelin - District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond

Madame la conseillère Anik Des Marais a siégé sur le conseil d'administration du collège Nouvelles-Frontières et elle souligne avec contentement les modifications qui sont faites.

4.1 Projet numéro 130751 - Adoption finale - PPCMOI - Construire une habitation multifamiliale de six étages comprenant 34 logements - 246-248, rue Champlain - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran (recommandation défavorable du CCU)

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne ne pas être d'accord avec ce projet. Il a des questions au niveau technique quant à ce dossier. Il s'agit d'un îlot avec des axes en hauteur permettant de hauts édifices à logements, ce qui est souhaitable. Ces deux pâtés de maisons sont constitués de bâtiments de trois étages. Il a eu beaucoup de commentaires des citoyens quant à ce projet. Il s'inquiète des impacts de ce projet dans ce secteur.

Il demande des précisions quant au lotissement des immeubles dans ce projet. Monsieur Mathieu Bélanger précise que l'opération cadastrale requise dans ce projet est assujettie au règlement sur les PPCMOI et en conséquence le remembrement doit être analysé par le CCU. Le projet du requérant est de regrouper les lots et d'y ériger un bâtiment de six étages.

Enfin, monsieur Moran souligne sa surprise quant à l'aménagement du stationnement. Un étage est souterrain et un est situé au rez-de-chaussée. Les règles entourant le minimum requis de stationnements sont en révision et il craint que ce projet ne soit pas constant avec celles-ci.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que le promoteur a débuté son projet en 2019 et que de nombreuses rencontres ont été faites avec les citoyens et les associations. Il s'agit de logements de deux chambres, avec un potentiel de trois chambres, et une demande a été soumise à la SHQ pour en faire des logements abordables. Son architecture est sobre et se marie bien avec le secteur. Plus d'une centaine de signatures ont été reçues appuyant le projet, et aucun citoyen n'a présenté de demande d'ouverture de registre. Une cinquantaine de personnes de la zone visée ont également signé un document appuyant le projet. Bien que l'ARIH ait invité les membres du conseil à voter contre le projet, aucun citoyen ne s'est manifesté en ce sens.

Madame la conseillère Olive Kamanyana indique être en faveur du projet en raison des propos de monsieur Aubé.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent demande des précisions quant à la conversion des logements de deux à trois chambres, et monsieur Aubé indique que c'est à la demande que ces modifications peuvent être apportées.

4.3 Projet numéro 130745 - Adoption finale - PPCMOI - Construire six habitations multifamiliales, projet Jardins Lorrain, phase 3 - 100, 105, 110, 115, 120 et 135, rue Maurice-Beaudoin - District électoral de la Rivière-Blanche - Jean Lessard

Madame la conseillère Anik Des Marais aime ce projet de densification de logements abordables. Elle demande des précisions quant à la décontamination du site, et demande les raisons pour lesquelles un PPCMOI est autorisé puisque les zones de densification sont à une cinquantaine de mètres du site où est situé ce projet.

Monsieur Mathieu Bélanger indique que ce projet est conforme au plan d'urbanisme, mais qu'au niveau du zonage, la zone ne permet que deux étages. Le PPCMOI est requis pour ne pas changer l'entièreté de la zone. Le PPCMOI peut aussi ouvrir la porte à un référendum aux citoyens qui s'opposent au projet.

Monsieur le conseiller Jean Lessard ajoute que le pourcentage de logements abordables dans ce projet serait à l'échelle de 25 % selon les propos du promoteur.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande des précisions sur le fonctionnement du Programme PHAQ par le biais de la SHQ. Il souhaiterait que les appuis qui sont faits par la Ville de Gatineau soient déposés au conseil.

9.5 Projet numéro 130699 - PIIA - Construire le réseau de déplacements véhiculaires et actifs du projet La Cité - Boulevards de la Cité, du Carrefour et rue de la Littérature - District électoral du Versant - Daniel Champagne

Monsieur le conseiller Daniel Champagne prend la parole et souhaite créer un secteur convivial pour les cyclistes et les piétons et un environnement favorable à la mobilité. La vitesse doit faire l'objet d'une analyse.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet ajoute que cette ouverture de rue est attendue par les citoyens de son district. Elle se demande si une étude de circulation a été réalisée et demande quels seront les impacts du débit véhiculaire sur les autres axes fréquentés à proximité. Monsieur Mathieu Bélanger indique que cette résolution est la première étape afin de présenter une demande au ministère. Il ajoute que l'étude quant à l'élargissement du boulevard de la Vérendrye est en cours et qu'ainsi l'impact de la circulation pourra être mieux analysé pour l'ensemble du secteur. Une étude de mobilité doit également être mise à jour.

14.2 Projet numéro 130734 - Nomination des membres à la Commission du vivre-ensemble

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire signifie un conflit d'intérêts apparent.

15.2 Projet numéro 130731 --> CES - Demande d'augmentation de la partie ville pour l'aide financière provenant du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Madame la greffière indique que des modifications seront apportées au projet de résolution et en fait la lecture. Les modifications seront apportées au préalable à la séance du soir.

20.2 Projet numéro 130813 - Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Madame la mairesse indique qu'il s'agit d'une excellente nouvelle et elle insiste sur l'importance du virage numérique et technologique. Il y a la diffusion proactive des documents et il faut avoir des méthodes technologiques et informatiques afin de rendre ces documents facilement accessibles et qu'ils puissent être facilement déposés par les employés.

25.1 Projet numéro 130782 - Addenda à la Convention de délégation entre la Ville de Gatineau et ID Gatineau sur le soutien aux Associations Commerciales de Gatineau

Madame la mairesse souligne que c'est un bon coup d'avoir créé un poste au sein de l'équipe d'ID Gatineau visant l'accompagnement des intervenants du milieu commercial et la description du poste a été validée avec les partenaires pour s'assurer de bien répondre à leurs besoins.

28.3 Projet numéro 130895 --> CES - Modification des critères du Fonds de soutien aux OBNL appuyant l'entrepreneuriat

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc indique que ce point a été discuté lors de la dernière séance. La bonification est très intéressante, et lors des derniers appels de candidatures, il y en avait peu des entreprises en recherches et en éducation. Il les invite donc à se manifester.

28.4 Projet numéro 130863 --> CES - Vente de terrain - Partie du lot 6 341 770 (Futur lot 6 355 453) du cadastre du Québec - Gestion André de Carufel inc. - District électoral de la Rivière-Blanche - Jean Lessard

Monsieur le conseiller Steve Moran a des questions relatives au prix par pieds carrés qui a été fixé en 2019. Il ne comprend pas la logique du prix qui a été fixé dans ce dossier. Madame Catherine Marchand apporte des précisions quant aux facteurs déterminant les prix de vente. Monsieur le conseiller Edmond Leclerc ajoute que la Commission de développement économique a été mandatée afin d'établir une comparaison dans les stratégies d'attraction et qu'une présentation sera faite éventuellement.

28.7 Projet numéro 130913 --> CES - Modifications à la structure organisationnelle de la Ville de Gatineau

L'item est ajouté à l'ordre du jour.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire ajoute que la DSplus assure une inclusion des minorités et ce n'est pas représenté dans la vision stratégique et dans la culture organisationnelle

28.8 Correspondance numéro 130933 – Avis de proposition est déposé par le conseiller Steve Moran à la séance du conseil municipal du 20 septembre 2022 qu'à la séance du 18 octobre 2022 sera déposé un projet de résolution afin de modifier les règles de régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier

L'item est ajouté à l'ordre du jour

Il n'y a pas de commentaires

28.9 Projet numéro 130845 --> CES - Engagement et permanence de madame Josée Bellemare à titre de directrice, Service des arts, de la culture et des lettres

L'item est ajouté à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de commentaires

29.1 Projet numéro 130763 - Révision de la réglementation sur l'octroi de permis d'événements temporaires pour permettre les camions de cuisine de rue sur les terrains privés - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Edmond Leclerc au conseil municipal du 5 juillet 2022

Monsieur le conseiller Daniel Champagne donne le détail des commentaires du comité exécutif.

Il présente ensuite la position du comité exécutif, indiquant que la pandémie n'a pas permis de faire des périodes d'essai des camions de rue. Il souligne que les camions de rue peuvent participer à tous les événements lorsqu'un permis est obtenu, mais que le règlement ne permet pas que les camions deviennent l'événement en eux-mêmes. Le comité exécutif souhaite avoir du temps pour voir les résultats de la réglementation avant que des modifications soient apportées, appuyant ainsi la position du Service de l'urbanisme et du développement durable.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que cette modification est faite suite à des demandes de gens d'affaires. Il souligne qu'il ne faut pas sous-estimer les impacts économiques de ces camions. La présence d'un camion sur un terrain privé n'a pas d'impact sur les restaurateurs. C'est très restrictif pour avoir un permis temporaire, par exemple une entreprise fait un événement et demande d'avoir un camion de rue ce qui est refusé. Un portrait juste nécessite que cet oubli soit corrigé. C'est une opportunité économique dont sont privées les entreprises.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne avoir été impliqué à titre de président de l'APICA lors de l'entrée en vigueur du règlement. Il demande si des plaintes ont été reçues à ce sujet et la réponse est non. Vision Centre-Ville a produit un bilan et des mécanismes sont demandés pour les permis sur les terrains privés. Il détaille les trois types d'autorisation qui peuvent permettre à un camion de s'installer à un endroit.

Monsieur le conseiller Denis Girouard indique avoir rencontré des commerçants à Gatineau qui ont des préoccupations quant aux camions de rue. Des endroits et des critères sont définis et malgré cela il a vu des camions de rue au Lac Beauchamp et dans des artères principales comme sur le boulevard Maloney. Le fonctionnement d'attribution des permis est complexe et il manque de personnel pour le faire fonctionner.

Madame la conseillère Anik Des Marais est surprise que de nombreux services soient impliqués dans l'émission des permis. Elle demande quels sont les risques qu'un camion s'installe sur un terrain privé. Les camions sont certifiés et répondent à des normes sécuritaires et sanitaires.

Monsieur le conseiller Mario Aubé met un bémol quant à cette demande. De nombreuses consultations ont été faites au préalable à la mise en place de la réglementation. Le risque existe pour les restaurateurs qui paient des taxes foncières à grands frais à la Ville de Gatineau. Il est en faveur d'une révision du règlement suite à la période d'essai. Il rappelle que lors de la mise en place de la réglementation, les résidents de la Basse-Lièvre avaient demandé qu'il n'y ait pas de camions de rue dans ce secteur. La majorité des camions viennent du centre-ville et ces camions s'installent par une belle journée et font compétition aux terrasses de l'est de la ville.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon est soulagé qu'aucune plainte n'ait été reçue. La réglementation a répondu à la demande. Qu'en est-il de la Chambre des commerces de Buckingham? Il votera contre la proposition.

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne que les camions de rue sont très populaires. Les gens fréquentent le parc Larocque lorsqu'il y a un camion de rue. Cela dynamise le système de restauration. Il a reçu des plaintes quant à la proximité des camions avec des restaurants, ce qui devrait être mieux encadré par la Ville. L'agilité est requise pour apporter un correctif relativement mineur. La réglementation pourra être revue entièrement en un deuxième temps.

Monsieur Champagne mentionne qu'une analyse par le Service de l'urbanisme et du développement a été faite pour le résultat proposé.

Madame la mairesse indique avoir fait partie des consultations lors de la mise en place de la réglementation. Elle mentionne que le contexte a changé depuis la pandémie. Elle n'est pas contre la modification demandée par monsieur Leclerc, mais elle prône la prudence. À la demande du secteur est de la Ville, aucun camion de rue n'y a jamais été autorisé. Cet été sera le premier où ils seront autorisés. Laissons-leur la chance de s'installer. À court terme, c'est une industrie qui se relève d'une pandémie et qui est encore fragile. Si des éléments manquent de clarté, il y a peut-être lieu de faire cette démarche.

Monsieur Leclerc reprend les propos de ses collègues. Une étude sérieuse a été faite, tant sur l'emprise publique que privée. Il souhaite maintenir l'analyse rigoureuse comme elle existe actuellement. L'est a reçu des camions de rue pour des événements organisés par la Ville. Il souhaite une légère modification pour les demandes d'événements temporaires. Il invite ses collègues à relire la proposition; c'est une demande afin qu'une analyse soit réalisée par le SUDD afin d'évaluer la possibilité qu'un camion de rue soit autorisé sur un terrain privé.

Madame la conseillère Olive Kamanyana indique qu'il faut une méthode de travail et que de modifier un petit bout ici, un petit bout là ce n'est pas une bonne façon de travailler. Laissons le règlement cheminer.

Monsieur le conseiller Mike Duggan trouve le règlement restrictif et bureaucratique. Il apprécie l'initiative et l'apport du conseiller Boivin dans ce dossier.

Monsieur Boivin apprécie la sensibilité des collègues à revoir le règlement. Il s'agit d'une petite intervention. Sur les 45 demandes de permis temporaire, la moitié ont été refusées pour cette raison. Il importe de corriger cette incongruité.

Monsieur Chagnon demande si le nombre de camions augmente ou non? Monsieur Leclerc indique que tout ce qui est demandé c'est qu'une analyse soit réalisée par le SUDD afin d'évaluer la possibilité qu'un camion de rue soit installé sur un terrain privé.

Madame Catherine Marchand indique que le règlement permet d'avoir des exigences sanitaires, de sécurité incendie, etc., et qu'en conséquence ce ne sont pas de petites modifications qui sont requises.

Monsieur Mathieu Bélanger indique qu'il y a une différence entre ce qui se déroule dans la rue et dans un événement. Par exemple, un camion de rue sur emprise publique doit être sécuritaire, alors qu'au festival des Montgolfières la Ville n'a pas à faire de vérification. Monsieur Bélanger apporte des précisions sur les termes utilisés dans le règlement.

Monsieur le conseiller Jean Lessard indique qu'un certificat du MAPAQ est requis que le camion soit sur rue ou sur un terrain privé.

Le vote sera demandé ce soir. On votera sur l'avis tel que présenté par monsieur Leclerc.

29.2 Projet numéro 130778 – Demande de modification des plans d'aménagements du boulevard Saint-Joseph pour conserver les stationnements du côté Est, entre les rues René-Roger et Bienville - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin au conseil municipal du 5 juillet 2022

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin demande un report de cet item au prochain conseil.

29.4 Projet numéro 130874 - Avis de proposition est donné par la conseillère Anik Des Marais à la séance du conseil municipal du 20 septembre 2022 concernant l'engagement de la Ville de Gatineau envers le Traité de non-prolifération des combustibles fossiles

Madame la conseillère Anik Des Marais apporte des précisions quant à son avis de proposition.

29.5 **Projet numéro 130894** - Avis de proposition est déposé par le conseiller Louis Sabourin à la séance du conseil municipal du 20 septembre 2022 qu'à la séance du 18 octobre 2022 sera déposé un projet de résolution afin d'offrir un mode de participation hybride pour ses membres à tous les comités et toutes les commissions

Monsieur le conseiller Louis Sabourin indique qu'il y a un « avant » et un « après » la pandémie pour la participation citoyenne et qu'en conséquence il faut déterminer les normes pour l'ensemble des comités et commission. Monsieur le conseiller Mike Duggan demande si les comités légaux sont également inclus dans cette discussion. Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que les séances du conseil municipal doivent être en personne.

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 57.